

Qui nous sommes

La Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) est responsable d'administrer le fonds d'adaptation économique créé par le gouvernement du Canada à la suite de sa décision de réduire et de privatiser la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO). Le FICB consiste en une contribution de 86 millions de dollars du gouvernement du Canada et en une contribution de 12 millions de la province de la Nouvelle-Écosse.

Pour plus d'information sur le Programme d'Amélioration des lieux, prière de communiquer avec :

Cathy MacKenzie
Fonds d'investissement du Cap-Breton
15, rue Dorchester
C.P. 1264
Sydney (N.-É.)
B1P 6J9
Tél. : (902) 564-7334
Sans frais : 1 800 705-3926
Fax : (902) 564-7339
Courriel : cathy.mackenzie@fcb.ca
Site Web : www.fcb.ca

Ce programme est offert uniquement aux entreprises actives au Cap-Breton et Mulgrave.

Le FICB, un partenariat entre le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse, a pour mandat d'aider à la transition de l'économie cap-bretonaise.



Fonds de développement Arts et Culture

Programme d'Amélioration des lieux

But

Ce programme offre une aide financière destinée aux lieux pour lesquels on recherche un soutien afin d'enrichir l'expérience du visiteur et qui démontrent un besoin d'améliorations stratégiques susceptibles d'offrir un attrait continu aux visiteurs/publics.

Requérants admissibles

- Les salles de spectacle dont le mandat soutient le secteur artistique et culturel au Cap-Breton, qui proposent un minimum de trois événements culturels d'envergure par année, et qui sont actifs en matière de programmation culturelle.
- Les musées reconnus qui sont ouverts au moins six mois par année.
- Les organismes à but non lucratif situés au Cap-Breton et enregistrés en Nouvelle-Écosse.

Coûts admissibles

- Amélioration à la scène et aux dispositifs scéniques
- Système de son
- Système d'éclairage
- Fauteuils, tables
- Accès aux personnes handicapées
- Muséographie (amélioration aux expositions)

Activités et requérants inadmissibles

- Entretien de routine
- Réparations générales
- Clubs privés

Niveaux de financement

- On accordera un financement couvrant 75 % des coûts jusqu'à concurrence de 40 000 \$, non remboursable.
- Les requérants seront admissibles à un appel de propositions du FICB une fois par année.

On peut se procurer un exemplaire du formulaire de demande en communiquant avec le bureau du FICB ou en visitant : www.ficb.ca.

Renseignements à inclure

- Profil de l'entreprise et description des opérations.
- Information financière détaillée pour les trois (3) dernières années.
- Détail des avantages économiques résultant d'une aide financière.
- Références relatives au crédit.
- Documentation détaillée sur la nature des améliorations et estimés.

Critères d'évaluation

On évaluera les demandes en rapport avec l'objectif de l'investissement du FICB qui consiste à améliorer la viabilité des lieux et les taux de fréquentation, au moyen de rapports de progrès fournis au FICB.